

GUIDE TARIFAIRE

2025

REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2025

www.brest.aeroport.bzh

Aéroport
Brest Bretagne
TOUJOURS BREST !



TABLE DES MATIÈRES

1	CONTACTS.....	3
2	CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES	4
2.1	Mode de règlement des factures	4
<u>2.1.1</u>	<u>Périodicité</u>	<u>4</u>
<u>2.1.2</u>	<u>Conditions de règlement</u>	<u>4</u>
<u>2.1.3</u>	<u>Délais de règlement</u>	<u>4</u>
2.2	Réclamations.....	4
3	REDEVANCES DOMANIALES	5
3.1	Principes Généraux.....	5
3.2	Aérogare commerciale	5
3.3	Aérogare fret.....	5
3.4	Hangar	6
3.5	Bâtiments modulaires	6
3.6	Autres installations	6
3.7	Terrains.....	6
3.8	Parcs de stationnement des loueurs de voitures	7
3.9	Stationnement véhicules côté piste (PCZSAR).....	7
3.10	Stationnement véhicules côté ville (P3 Bis)	7
4	PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS	8
4.1	Prestations	8
4.2	Systèmes d'information	9
4.3	Accessoires de téléphonie.....	10
4.4	Prestations de personnels.....	11
4.5	Formations Internes	11
4.6	Prestations Techniques	12

1 CONTACTS

S.A.S. Aéroports de Bretagne Ouest
Aéroport Brest Bretagne, 29490 GUIPAVAS – France

Accueil

 info@brest.aeroport.bzh

Direction de la Concession

 assistant.direction@brest.aeroport.bzh

Administration – Finance

 service.compta@brest.aeroport.bzh

Activités Immobilières

 sandrine.blais@brest.aeroport.bzh

Service Parking

 service.parkings@brest.aeroport.bzh

Développement commercial et marketing

 service.commercial@brest.aeroport.bzh

Espace affaires

 espace.affaires@brest.aeroport.bzh

2 CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES

2.1 Mode de règlement des factures

2.1.1 Périodicité

Les redevances domaniales, les prestations et charges dues au gestionnaire sont calculées par année civile. Elles sont payables par trimestre et à terme à échoir. Les modalités de règlement sont définies ci-après.

Les prestations déterminées à partir d'un relevé de compteur sont payables par trimestre et à terme échu. Un calcul au prorata temporis est effectué pour les trimestres d'exploitation incomplets.

2.1.2 Conditions de règlement

Les sommes dues doivent être acquittées sur présentation des factures correspondantes :

- par chèques bancaires établis au nom de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest et adressés à la SAS Aéroport de Bretagne Ouest - 1, Place du 19ème R.I. – 29220 BREST ;
- par virement à 30 jours date de facture sur le compte ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels.

Identification internationale de compte bancaire – IBAN

FR76	1882	9294	1102	8161	4274	065
Identifiant international banque – BIC (adresse swift)						
CMBRFR2BCME						

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure de payer, le dossier est transmis au service contentieux. Les frais de recouvrement seront à la charge du titulaire.

L'instruction d'une réclamation n'a pas de caractère suspensif.

Important : Merci d'indiquer les références portées sur la facture
(N° client/ date / n° facture)

2.1.3 Délais de règlement

Sauf accord particulier, les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date de réception.

2.2 Réclamations

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de 90 jours, sans quoi elle ne sera pas admise.

Afin d'éviter des demandes d'informations complémentaires et pour traiter vos questions dans les meilleurs délais, indiquez systématiquement :

- Le numéro de la facture concernée ;

3 REDEVANCES DOMANIALES

3.1 Principes Généraux

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire entre la SAS Aéroports de Bretagne Ouest et l'occupant.

Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif, ...).

Les réserves sont fournies avec les branchements électriques et éventuellement le chauffage collectif.

Les surfaces de stockage et les hangars sont fournis avec les branchements électriques.

Nous louons des terrains non viabilisés. La viabilisation (raccordement d'eau, de téléphone, d'électricité et évacuation des eaux usées) est à la charge du locataire. Elle est facturée au prix selon devis.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable de la SAS Aéroports de Bretagne Ouest. La demande doit être adressée uniquement à la correspondante des activités immobilières.

La redevance domaniale sera indexée chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux (ILC).

3.2 Aérogare commerciale

Domanial		Tarifs H.T.
Bureau / comptoir / back-office / surface commerciale	Le m ² / an	
Y compris vestiaire / atelier / magasin	- niveau 0	202,71 €
	- niveau 350	284,22 €
Réserve		86,28 €
Comptoir TO	m ² / an	627,05 €
Plateau Tour Opérateur	Par an	5387,12 €

3.3 Aérogare fret

AEROGARE DE FRET		Tarifs H.T.
Hangar fret	m ² / an	31,47 €
Bureaux fret	m ² / an	187,60 €
Locaux techniques / Magasins / Local Pause / Archives / Vestiaires	m ² / an	62,96 €
Entretien / Environnement	m ² / an	11,32 €

3.4 Hangar

AVIATION GENERALE		Tarifs H.T.
Hangar	m ² / an	32,73 €
Entretien / Environnement hangar	m ² / an	3,07 €
Plateau hangar N°1	Par an	19 472,30 €
Plateau hangar N°3	Par an	11 372,81 €
Plateau hangar N°4	Par an	1 480,98 €
Plateau hangar N°5	Par an	1 631,87 €

Certains hangars situés en zone d'aviation générale ont fait l'objet d'une expertise. En fonction de la valeur vénale proposé par l'expert, il peut y avoir un tarif différent. (Nous consulter)

3.5 Bâtiments modulaires

Bâtiments modulaires		Tarifs H.T.
Bureau	m ² / an	185,09 €
Cabine Retour loueurs	m ² / an	268,11 €
Réserve	m ² / an	48,57 €
Entretien / Environnement	m ² / an	11,32 €

3.6 Autres installations

AUTRES INSTALLATIONS		Tarifs H.T.
Plateau aéronautique	Par an	15 739,32 €
Plateau Compagnie Aérienne	Par an	7 801,69 €

3.7 Terrains

TERRAINS		Tarifs H.T.
Naturel (sans aménagement ni réseau)	m ² / an	5,59 €
Naturel et viabilisé (sans aménagement en dehors des réseaux d'assainissement, d'électricité et de téléphone, fibre optique)	m ² / an	7,25 €
Bitume (terrain comportant des surfaces traitées à l'émulsion monocouche minimum ou à l'enrobé de quelque nature qu'il soit)	m ² / an	9,35 €
Bitume et viabilisé (terrain comportant des surfaces traitées à l'émulsion monocouche minimum ou à l'enrobé de quelque nature qu'il soit avec les divers réseaux)	m ² / an	13,93 €
Terrain agricole	Ha / an	190,66 €
Terrain naturel et viabilisé entrée zone aéroportuaire	m ² / an	11,91 €
Entretien / Environnement Terrain naturel	m ² / an	1,27 €
Entretien / Environnement terrain viabilisé	m ² / an	3,21 €

3.8 Parcs de stationnement des loueurs de voitures

PARCS DE STATIONNEMENT DES LOUEURS DE VEHICULES		Tarifs H.T.
Emplacement de proximité pour véhicule location	La place / an	1019,90 €
Emplacement en base arrière pour véhicule location	La place / an	472,17 €
Débordement Hiver (de novembre à mars) – véhicules de tourisme	La place / mois	178,74 €
Débordement Eté (d'avril à octobre) – véhicules de tourisme	La place / mois	285,98 €
Débordement mensuel – véhicules de tourisme	La place / mois	29,79 €
Débordement mensuel – véhicules utilitaires	La place / mois	41,71 €

3.9 Stationnement véhicules côté piste (PCZSAR)

STATIONNEMENT COTE PISTE (PCZSAR)		Tarifs H.T.
Emplacement véhicules (<3,5T)	La place / an	173,75 €
Emplacement véhicules (≥3,5T)	La place / an	343,75 €
Emplacement appareils (avec un minimum de 5m²)	m² / an	13,84 €

3.10 Stationnement véhicules côté ville (P3 Bis)

STATIONNEMENT COTE VILLE (P3 BIS)		Tarifs H.T.
Place de parking P3 Bis (occupant AOT)	La place / an	364,25 €

Nous consulter pour toute installation en dehors des locaux et espaces susmentionnés.

4 PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS

4.1 Prestations

La SAS Aéroports de Bretagne Ouest fournit, sur la plateforme, l'ensemble des prestations relatives à l'énergie électrique, le confort climatique, l'eau, la collecte des déchets, le nettoyage des espaces communs, l'entretien des diverses installations techniques (ascenseurs, escalators, systèmes de sécurité, ...).

La facturation est établie trimestriellement.

Pour les espaces équipés de compteurs spécifiques, les tarifs sont les suivants :

PRESTATIONS		Tarifs H.T.
Electricité	kWh	0,50 €
Eau	m ³	6,17 €
Gaz	kWh	0,50 €

Pour les équipements spécifiques, la consommation est calculée en fonction de la puissance maximale déclarée sur la fiche technique du matériel. La pose de compteur pour le relevé de consommation au plus juste est à la charge du titulaire sous réserve de l'acceptation du service domanial.

Pour les espaces non équipés de compteurs la facturation est forfaitisée à hauteur de 50 % du montant de la redevance domaniale annuelle HT et hors charges.

4.2 Systèmes d'information

Les communications sont facturées selon le décompte des services fournisseurs, majorées d'un pourcentage de gestion de 15 %.

Systèmes d'information		Tarifs H.T.
TELEPHONIE		
Location d'une ligne analogique (FAX / TPE / etc.)	Par mois	24,52 €
Location poste fixe entrée de gamme	Par mois	5,97 €
Location d'un poste fixe milieu de gamme	Par mois	11,93 €
Option - Numéro accessible de l'extérieur (SDA)	Par mois	7,01 €
Changement de type d'accès	Par changement	24,52 €
Groupement d'appel (un numéro fait sonner plusieurs postes en même temps)	Par mois	11,93 €
Facturation détaillée	Par mois	17,51 €
Détail des appels téléphoniques	Par facture	75,89 €
Répertoire privatif (100 numéros max.)	Par mois	5,97 €
Coût de la mise en relation pour un appel local	CMR	0,11 €
Coût d'un appel local	Minute	0,03 €
Coût de la mise en relation pour un appel national	CMR	0,11 €
Coût d'un appel national	Minute	0,05 €
Coût de la mise en relation pour un appel vers les mobiles nationaux	CMR	0,19 €
Coût d'un appel vers les mobiles nationaux	Minute	0,19 €
Location d'une ligne VOIP	Par mois	17,90 €
INFORMATIQUE		
Accès au système d'information aéroportuaire (intranet métier) / ligne	Par mois	18,68 €
Raccordement au réseau TV	Par mois	38,53 €
Location d'un poste TVM (information de téléaffichage métier)	Par mois	70,05 €
Location d'un matériel Informatique + accès au système d'information	Par mois	128,42 €
Location d'un moniteur de téléaffichage 42" (fourniture d'énergie comprise)	Par mois	251,02 €
Ingénierie de mise en œuvre / heure	Par heure	140,10 €
Frais de sortie de service par anticipation (souscription de 1 an minimum lors de la mise en place d'un service)	Par service	322,17 €
RESEAU		
Rocade antenne TV	Par mois	4,79 €
Rocade analogique CAT. 5	Par mois	4,79 €
Rocade informatique CAT. 7	Par mois	11,93 €
RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité	Par mois	14,32 €
RJ45 10/100 commuté (VLAN dédié) d'extrémité + POE + qOS + 2 mac-adresses MAX + facturation au débit	Par mois	35,80 €
Rocade fibre optique (850 nanomètres)	Par mois	33,41 €
Hébergement d'un matériel actif dans une baie (hauteur 2U max et consommation de 150W maximum)	Par mois	50,12 €
Hébergement d'une baie dédié dans un local VDI (hors fourniture d'énergie)	Par mois	125,29 €

Hébergement d'une baie dédié dans un local COR (hors fourniture d'énergie)	Par mois	125,29 €
Hébergement d'une antenne dans le bâtiment	Par mois	65,63 €
Hébergement d'antenne sur la plateforme	Par mois	292,34 €
Accès Internet très haut débit	Par mois	103,20 €
PRESTATIONS IT INFRA		
Artères FO 850 nanomètres		
Frais d'accès aux services	Par an	1026,17 €
Redevance hm/an	Par an	196,88 €
Paire de cuivre CAT.3		
Frais d'accès aux services	Par an	298,30 €
Redevance hm/an	Par an	56,08 €
Paire de cuivre CAT.7		
Frais d'accès aux services	Par an	298,30 €
Redevance hm/an	Par an	137,22 €
Port RJ45 commuté		
Frais d'accès aux services	Par an	298,30 €
Redevance vlan dédié transporté	Par an	56,08 €
Redevance vlan dédié routé	Par an	60,85 €
WIFI 802 ;11a, b, g		
Frais d'accès aux services	Par an	596,61 €
Couverture radio électrique SSID dédié m²/an	Par an	3,16 €
Location d'espace en locaux techniques IT		
Frais d'accès aux services	Par an	298,30 €
Commutateur 1U + passage câble 1U 2U	Par an	584,68 €
Baie 42U Un	Par an	614,51 €

4.3 Accessoires de téléphonie

Poste fixe entrée de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :
..... 291,88 € H.T.

Poste fixe milieu de gamme

Forfait remplacement d'un poste en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :
..... 408,64 € H.T.

Cordon, combiné et câble RJ45

Forfait remplacement en cas de dysfonctionnement hors vice propre au matériel :

Cordon RJ11, RJ45 (l'unité) 29,19 € H.T.
Combiné téléphonique (l'unité)..... 116,75 € H.T.

4.4 Prestations de personnels

Prestations de Personnels		Tarifs H.T.
Hôtesse d'accueil	l'heure	75 €
Accompagnement en zone réservé	l'heure	75 €
Coordinateur incident - Opérations spéciales	l'heure	110 €
Responsable / Superviseur	l'heure	100 €
Ouvrier Polyvalent	l'heure	75 €
Agent technique / électrotechnicien	l'heure	95 €
Agent SSIAP	l'heure	75 €
Agent sûreté	l'heure	75 €

Minimum de facturation 1 heure (Toute heure commencée est due).

Forfait de 50 € HT en supplément en cas de déplacement hors heure ouvrée (astreinte).

Toute opération qui entraînerait une extension au-delà des heures de service, fera l'objet d'une étude au cas par cas.

- Accès sans escorte en zone « coté piste »

L'entreprise ou l'organisme effectue pour ses salariés une demande de titre de circulation et d'habilitation auprès de l'autorité compétente.

Les demandes de renouvellement s'effectuent avec un préavis minimal de 4 mois avant l'échéance d'habilitation.

L'entreprise ou l'organisme est tenu de faire dispenser aux personnes agissant pour son compte et pour lesquelles elle formule la demande de titre de circulation, une formation « sensibilisation à la sûreté (11.2.6.2) ».

Contact : Service sûreté

☎ : +33(0)2 98 32 86 50

@ : service.pcs@brest.aeroport.bzh

4.5 Formations Internes

- Déplacement à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire

Pour des raisons de sécurité liées à l'exploitation des avions, les personnes devant se déplacer à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire doivent être obligatoirement détentrices d'une autorisation sur l'aéroport.

Conditions :

- Être détenteur d'un permis de conduire valable en France ;
- Avoir un badge donnant accès à la zone de sûreté à accès réglementé (ZSAR) ;
- Avoir suivi le cours d'autorisation de circulation sur l'aéroport et réussir le test de clôture de la formation.

Inscription

Une inscription préalable est obligatoire.

Les personnes doivent se présenter avec :

- Un permis de conduire ;
- Une pièce d'identité en cours de validité.

Contact : Service Formation

☎ : +33(0)2 98 32 86 04

@ : jean-marc.fily@brest.aeroport.bzh

Formation à la maintenance du système balisage lumineux aéroportuaire	Tarifs H.T.	Durée
Formation de niveau 2 : maîtriser les fondamentaux, le balisage lumineux et l'alimentation en énergie associée (obligations normatives et fonctions du balisage) ; les besoins opérationnels et la maintenance ; les enjeux de la sécurité aérienne inhérents au balisage ; recherche et résolution de pannes ; procédures d'intervention et plan de sécurité.	1 600€	3 jours

Formation en groupe (tarif par personne) Formation initiale	Tarifs H.T.	Durée	Validité
SGS / Circulation piéton sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer à pied en toute autonomie sur les aires de trafic)	76€	1H30	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic)	95€	2H00	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de mouvement (trafic/ manœuvre) (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic et manœuvre)	332€	7H00	2 ans
Emission du titre de circulation en ZSAR (Badge) (Y compris : badges – carte professionnelle – supports et tour de cou ou brassard – porte vignette véhicule)	85€		

Formation en groupe (tarif par personne) Recyclage	Tarifs H.T.	Durée	Validité
SGS / Circulation piéton sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer à pied en toute autonomie sur les aires de trafic)	51€	1H30	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic)	75€	1H30	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de mouvement (trafic/ manœuvre) (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic / manœuvre)	163€	4H30	2 ans

4.6 Prestations Techniques

Remplacement de clef (casse, perte, vol)	Par clé	80,00 €
--	---------	---------

Toute demande d'intervention technique fera l'objet d'un devis qui devra être retourné signer avec la mention « bon pour accord » avant de réaliser l'intervention.